

## Vœux du Maire du 14 janvier 2012

« Cette réunion de début janvier permet d'échanger les vœux du nouvel an et une occasion de rencontres avec les élus.

Malgré la taille modeste de notre commune, l'année 2011 aura été marquée par des rendez-vous significatifs :

- Tout d'abord le samedi 23 juillet, la fête votive du Castellard-Mélan a renoué avec la tradition du début des années 90 sur le site de la Chapelle Ste Madeleine, avec une programmation éclectique et appréciée,
- Suivi de près, le dernier samedi de juillet par la randonnée de la Fête des Monges du col de l'Hysope à la Bergerie de Chine sur la commune de Barles, avec une quinzaine de participants,
- Et pour terminer l'été, les 27 et 28 Août, le cinquantième anniversaire du camp des Feux Nouveaux de Mélan où se sont retrouvés tous les pionniers des années 60 sur ce camp international de jeunes.

Je remercie chaleureusement les associations qui n'ont pas ménagé leur peine pour le succès de ces manifestations :

- Le tout jeune Comité des Fêtes « La Grelotine » animé par Coralie GODDEFROY, avec la participation très active de Cédric BREISSAND, Chantal BARDIN, Elisabeth DUCHATELET, Cédric Landouzy et de nombreuses bonnes volontés,
- Monsieur Cyril Ammeux directeur du centre de Mélan qui au nom de l'association des Scouts et Guides de France a conduit l'organisation de ce cinquantième anniversaire.

En 2011 je n'oublie pas les particuliers qui par leur action ou leur désintéressement ont contribué à l'intérêt collectif :

- En effet au titre de la réduction des risques, Ginette et Antoine SANCHEZ ont accepté de céder une bande de leur parcelle au domaine départemental, afin que soit réalisé par la maison Technique du Département un espace de croisement sur la départementale n°3, au droit de la maison de La Rochette. A cette occasion je leur renouvelle toute ma gratitude. Je remercie également les équipes du Conseil général pour la mise en œuvre rapide de cet aménagement,
- J'adresse également mes remerciements à Thierry DELAYE pour avoir autorisé la commune :

- à prélever sur son terrain des graves utilisés au renforcement significatif de tronçons de chemins du domaine communal,
- à accepter sur son terrain les matériaux issus des deux drains réalisés en lisière de ses propriétés.
- Thierry DELAYE a ainsi contribué à la réalisation d'actions de fond à un coût supportable pour notre commune.

Les financeurs ont été également au rendez-vous, au premier rang desquels l'ETAT avec la Dotation Générale de Fonctionnement et 50% de subvention sur le montant des travaux d'améliorations de dispositifs de secours incendie (remplacement d'une borne, déplacement de la borne de la Font du Roy et réparation de la Réserve Incendie),

La région, le Conseil Général et l'Agence de l'Eau ont toujours participé dans leur domaine de compétence aux investissements sur la commune. Nous pouvons les en remercier. C'est ainsi que la Chapelle de Ste Madeleine sera remise hors d'eau au printemps et que les menuiseries extérieures avec pose de fenêtres double vitrage de la Mairie seront réhabilitées.

Je remercie également chacun des conseillers municipaux pour leur engagement au service de la collectivité ainsi que les agents qui à nos côtés maintiennent au niveau qui convient le domaine administratif comme les espaces naturels communaux.

En matière de choix budgétaire, la commune investi dans l'entretien du patrimoine communal tels que la fiabilisation du réseau d'eau potable, le renforcement des chemins et toutes les mesures de conservation des bâtiments. Les mesures préventives de réhabilitation des canalisations les plus anciennes améliorent sensiblement et durablement le rendement du réseau. Cet investissement bénéficie de l'aide de l'Agence de l'eau et du remboursement de la TVA contrairement à des actions de réparations que l'on serait amené à faire au coup par coup et dans l'urgence.

2008 fût une année de remise à flot des comptes avec l'appoint des loyers recouverts et des indemnités laissées par les élus entrants. Depuis 2009, la commune a investi sans avoir recours à l'emprunt dans la durée et sans relèvement de la fiscalité communale.

Les travaux communaux sont en effet encore nombreux sur les années à venir comme par exemple :

- La réfection de la toiture du bâtiment communal de Mélan,
- La préservation du mur d'accotement du chemin du hameau de Mélan,
- L'enfouissement des lignes électriques et PTT sur Mélan,
- Le prolongement de la piste de la forêt communale d'ARDOUIN,

- La préservation du mur d'enceinte du vieux cimetière du Castellard,
- La consolidation des sous-bassement des églises du Castellard et de Mélan

La commune contribue aussi à la vie associative en versant en 2011, 3 000 euros aux associations (Comité des Fêtes, l'Amicale des pompiers de Thoard, ADMR, Foire aux agnelles de Thoard, la réserve Géologique).

Le prêt relais de 15 000 € a été remboursé en avril 2011. Le montant global des annuités des emprunts s'est élevé à 3 975 € en 2011. Ce montant va commencer à décroître à partir 2012, et en 2015, l'annuité s'élèvera seulement à 667 Euros pour un prêt sans intérêt du Conseil Général, accordé en 2008.

Les contrôles et l'assistance obligatoires aux projets ou réhabilitation d'assainissement non collectif sont gratuits sur la commune jusqu'au 6 juillet 2015, c'est-à-dire dans la limite des 5 années accordées par la loi.

2011 fut également l'année d'application de la réforme territoriale :

- Le Conseil Municipal a fait le choix de refuser le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui proposait l'intégration de notre communauté des communes dans un pôle dignois. La Commission Départementale de Coopération Intercommunale a entériné en décembre dernier le fait que notre communauté des communes Duyes Bléone demeurait en l'état.
- La possibilité faites aux communes de se regrouper entres elles, comme cela s'est pratiqué dans le Dévoluy, n'a pas été envisagée.
- L'intégration à une communauté d'agglomération du pôle Dignois serait une réponse lisible et équitable afin de poursuivre le développement de notre territoire de vie.

Je vous souhaite une bonne année 2012. »

Jacques JULIEN

-----

Pour ceux qui accèdent à l'information communale via ce bulletin, rappelons la disparition soudaine d'un ancien Maire de la commune, Monsieur René JULIEN le 18 janvier 2012. Durant 3 mandats de 1971 à 1989 il a notamment conduit :

- La fusion des communes de Mélan et du Castellard,
- La réalisation de l'adduction d'eau potable des hameaux du Castellard,
- La réalisation du grand escalier et de la toiture de l'église du Castellard,
- Le busage de plusieurs passages d'eau le long du chemin de la Combe.

## LES TRAVAUX REALISES :

- la création de deux drains et renforcement sur les chemins de la Combe et de la Fâisse :



- ainsi que l'entretien des équipements de sécurité incendie (bornes 1 et 2),
- le renouvellement de 170 mètres de canalisation principale et de 4 raccordements de particuliers,
- la mise en place d'une protection extérieure du vitrail circulaire de l'église de Mélan,
- l'élagage de la majeure partie des pistes en forêt communale effectué dans le cadre d'un Travail d'Intérêt Général

## En matière de PRESERVATION DES BIENS ET DES INTERETS COMMUNAUX,

- **Relatif à l'emplacement des containers à ordures sur l'accotement de la route départementale 3, secteur de la Rochette :**
  - *l'Ordonnance en Référé du Tribunal de Grande Instance de Digne du 24 novembre 2011 a débouté M. JULIEN Francis de ses demandes.*
- **Relatif à la délibération du 15 juillet 2010 relative au remplacement de la conduite d'eau de source vers le hameau de Le Village en conformité avec l'intérêt général du hameau :**
  - *Considérant la requête de M. JULIEN Francis enregistrée au Tribunal Administratif le 18 février 2011 et ses DIREs de 1 à 4,*
  - *Les derniers éléments et réponses de la commune ont été communiqués au Tribunal le 6 décembre 2011.*
- **Afin de déterminer si le Chemin de St Estève de la D3 au vallon de Vaulouve fait partie du domaine communal ou du domaine privé :**
  - *considérant le recours gracieux du 6 octobre 2008 de M. JULIEN Francis qui estime qu'il s'agit d'un chemin d'exploitation privé,*
  - *Conformément aux dispositions de l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit veiller à la conservation et à l'administration de la propriété communale et doit faire en conséquence tous les actes conservatoires de ses droits.*
  - *par délibération du 25 octobre 2011, le Conseil Municipal décide de mandater l'autorité compétente et indépendante en la matière, à savoir un géomètre-expert.*

